



Élections professionnelles

Déclaration de la CGT au Ministère

Jeudi 4 décembre 2014

Bonsoir,

Depuis plus d'un an les organisations syndicales se préparent à cette échéance. Ils assistent à des réunions au Ministère de l'Éducation nationale et au Ministère de l'Enseignement supérieur pour la mise en place des élections professionnelles. Enfin, nous arrivons à la fin de ce périple, de cette chronophage numérisation : candelec et sa messagerie, LASOS et ses mises à jour, csv, png, pdf, messages html,...

Nous avons plusieurs remarques à faire sur l'ensemble de cette organisation et sur le choix du vote électronique. Non, le vote électronique n'est ni moderne, ni simple. Non, il n'est pas plus économique, où il faudra nous le prouver. D'ailleurs nous ne connaissons toujours pas le montant de l'appel d'offre de la société SCYTL. Le vote électronique participe au déni de démocratie, à la volonté de nier l'avis et l'implication citoyenne.

La complexité du dispositif de vote pour ces élections, les modalités d'ouverture de l'espace électeur avec des adresses électroniques qui ne sont ou n'ont jamais été utilisées et ne le seront plus après ce vote, sont un nouvel exemple de l'inefficacité et du caractère absurde du vote électronique.

Pour voter : Il faut deviner sur quel site se rendre, il faut deviner l'adresse de messagerie qui vous a été attribuée, il faut deviner que ce n'est pas l'adresse professionnelle, il faut ouvrir une messagerie avec un NUMEN, recréer un autre mot de passe, il faut retourner sur le site pour voter, entrer des codes différents du reste. Oui, le chemin est long avant de voter, mais il peut durer longtemps si dès le portail électeur vous êtes refusé. Il n'est pas normal que des agents fassent appel à l'assistance pour apprendre que le nom choisi est un nom d'un premier mariage, ou qu'il fallait ajouter un 1, un 2, ou que le NUMEN qu'ils ont depuis 15 ans n'est pas le bon, que leur prénom a une faute d'orthographe...

Cela contribue à décourager l'électeur de voter et d'offrir la possibilité au gouvernement de dire ensuite que les organisations syndicales n'ont plus d'audience auprès des personnels.

De plus ces agents qui n'ont pas réussi à voter seront mélangés aux abstentionnistes. Ce n'est pas acceptable

Voici en partie des dysfonctionnements :

- Les fiches de candidatures avec les mentions obligatoires, les modalités pratiques sur les professions de foi, le nombre de candidats ont été donnés très tardivement.
- Le Bulletin officiel a été publié fin septembre.
- Les Liste électorale disponible la veille de la fermeture du dépôt.
- liste électorale différente entre les listes déposées par les établissements et les listes du Ministère.
- Rectorats peu informés sur les procédures et dépassés.
- Établissements peu mobilisés pour l'ensemble des scrutins, très peu de commissions électorales, peu d'affichage, peu d'information aux personnels.

Nous sommes CONTRE le vote électronique et demandons le retour au vote à l'URNE

Ce vote électronique a bafoué les principes démocratiques d'une telle consultation car il ne peut pas, pour des raisons liées au médium numérique lui-même, être tout à la fois très accessible, sûr et rigoureusement anonyme. Pour des raisons de dysfonctionnements techniques des électeurs n'ont pas pu exercer leur droit de vote. Les personnels peu habitués aux nouvelles technologies en ont été exclus. Ceux qui ont voulu persévérer se sont heurtés à un service d'assistance inaccessible ou dans à l'incapacité de répondre.

Si on note une progression de la participation entre 2011 et 2014, cela est dû à l'implication des organisations syndicales qui ont surmonté avec les électeurs les nombreux obstacles. En aucun cas cela ne doit être interprété comme un succès du vote électronique.

Enfin ce vote électronique pour la représentation du personnel dans la fonction publique n'est pas sans rappeler le vote électronique des prud'hommes qui à l'issue d'une ordonnance gouvernementale a été enterré. D'ailleurs ce mode de scrutin est très minoritaire dans la fonction publique.

La CGT n'est pas dupe de la volonté d'affaiblir la représentation syndicale ce qui permettra de remettre en cause les acquis : code du travail, convention collective, et statuts...